

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission électorale indépendante (CEI) invite tous les médias (presse écrite, presse en ligne, presse étrangère, télévision, radio, etc.) intéressés par la couverture du scrutin présidentiel du 25 octobre 2015 à lui adresser une demande écrite ainsi qu'une fiche d'accréditation renseignée.

La fiche d'accréditation est à télécharger sur le site internet de la CEI : www.cei-ci.org.

Le dossier d'accréditation est à déposer au plus tard le 10 octobre 2015 auprès du service communication de la CEI à son siège à Abidjan II Plateaux- Boulevard Latrille-Route du Zoo- Résidence Angoua.